Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture

Herausgeber: Société romande d'apiculture

Band: 144 (2023)

Heft: 6

Artikel: L'élevage en 2022

Autor: Giossi, Raphael

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1081987

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



L'élevage en 2022

Raphael Giossi, apiservice/Service spécialisé élevage (raphael.giossi@apiservice.ch)

Les conditions météorologiques, dans l'ensemble idéales, ont permis aux éleveurs et aux testeurs d'atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés pour 2022. Les résultats obtenus correspondent, en moyenne, à une bonne année pour l'élevage.

Au cours de l'année écoulée, les stations de fécondation ont connu une activité intense, tout comme les ruchers de testage dont les responsables ont effectué les tâches exigeantes liées à l'évaluation des colonies. L'élevage des races a à nouveau pu profiter des contributions de soutien de la Confédération en 2022.

Stations de fécondation

Au cours de l'année 2022, les trois organisations de race affiliées à apisuisse (SAR, mellifera. ch et SCIV) ont exploité au total 20 stations de fécondation A et 32 stations de fécondation B, qui ont été soutenues par des subventions de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).

La SAR a géré huit <u>stations de fécondation A</u>, mellifera.ch et la SCIV six chacune.

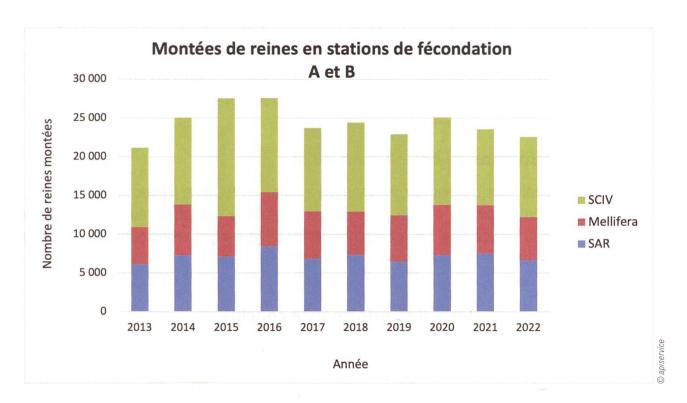
Quant aux <u>stations de fécondation B</u>, elles ont été 32 à bénéficier de subventions. Elles se répartissent comme suit :

- 1 station de fécondation de la SAR
- 13 stations de fécondation de mellifera.ch
- 18 stations de fécondation de la SCIV

Parmi les changements les plus importants concernant les stations de fécondation, il convient de mentionner que la station de fécondation B de Nessleren du SCIV a pu être transformée en station de fécondation A au cours de l'année 2021 et qu'elle a été gérée pour la première fois en tant que station A en 2022.

Les stations de fécondation A servent à l'accouplement ciblé des reines et sont principalement utilisées par les éleveurs gardant des lignées en race pure (comme les moniteurs-éleveurs dans le cas de la SAR). L'objectif est de préserver la pureté raciale des différentes lignées d'élevage tout en les sélectionnant.

Les stations de fécondation B sont généralement situées dans des régions assez centrales, généralement facilement accessibles pour les apiculteurs qui n'ont ainsi pas un long trajet à faire. Ces stations sont très importantes. Elles servent à l'élevage de reines des colonies de production. La plupart des stations de fécondation B disposent de plusieurs lignées paternelles (stations de fécondation en pool), qui doivent garantir une diversité génétique aussi élevée que possible. Différentes raisons peuvent entraîner une interruption temporaire de l'activité des stations de fécondation. Il arrive régulièrement, en particulier dans les stations de fécondation B, que celles-ci ne soient pas en service pendant une année donnée.



Au total, 22'557 unités de fécondation ont été montées en station. Ce nombre, qui varie fortement d'une station de fécondation à l'autre, représente une baisse de 1'004 unités par rapport à l'année d'élevage 2021. Avec un total de 1'461 unités de fécondation, la station « Hongrin » de la SAR a enregistré la plus forte demande en 2022. La station de fécondation « Muotathal » de la SCIV la talonne, avec 1'439 unités de fécondation montées.





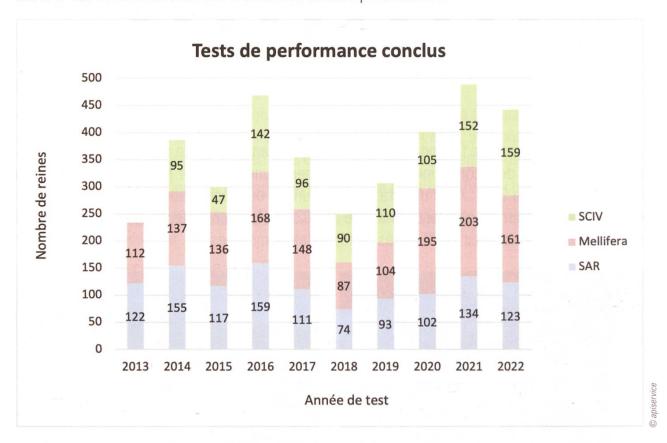
Station de fécondation B de Hersbergerweid (BL). Après une interruption en 2022, la station de fécondation sera préparée pour la saison d'élevage 2023 et sera à nouveau à la disposition des éleveurs cette année.

Le taux de réussite des fécondations varie entre 62 et 85 % selon les stations de fécondation (les chiffres de la SAR manquent). Il faut tenir compte du fait qu'une fécondation désirée ne peut être obtenue qu'avec les faux-bourdons de la station de fécondation. Malheureusement, les fécondations sont régulièrement faussées par des accouplements avec des mâles étrangers. L'année dernière, l'organisation d'élevage de la race SCIV a de nouveau fait analyser les colonies à mâles dans ses six stations de fécondation A. Il a été constaté que sur 77 échantillons,

66 répondaient aux critères de pureté. Malheureusement, 3 cas limites ainsi que 8 colonies à mâles hybridées ont également été détectées. Ce contrôle montre que, même à ce niveau d'élevage, des hybridations peuvent toujours se produire malgré toutes les précautions prises et les énormes efforts déployés par les éleveurs, les testeurs et les responsables des stations de fécondation.

Tests de performance conclus en 2022

L'été 2021, 720 colonies de testage ont été créées dans un total de 61 ruchers de testage. Parmi elles, 443 ont terminé le test de performance. Avec 61 %, le taux de réussite du testage a atteint un niveau satisfaisant. On constate qu'en 2022, le nombre de tests de performance ouverts est nettement inférieur à celui des années précédentes.

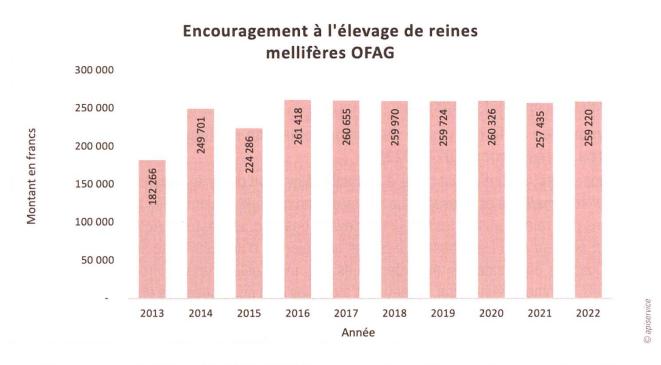


Encouragement à l'élevage de reines mellifères

Conformément à l'ordonnance suisse sur l'élevage, qui a été adaptée au 1er janvier 2016, 0,8 % du budget total de l'élevage est disponible pour la promotion de l'élevage d'abeilles mellifères. Pour l'année 2022, 259'220 CHF ont été engagés. La SAR a reçu CHF 65'945.15 pour ses activités d'élevage, mellifera.ch CHF 77'463.50 et la SCIV CHF 68'438.20. Sur les CHF 47'707.02 restants, CHF 8'490.15 ont été consacrés au calcul de la valeur d'élevage (Beebreed) et CHF 38'883 au service spécialisé élevage d'apisuisse.

Projets de conservation

Les projets de conservation soutenus par la Confédération ont pour but de préserver la diversité des races indigènes. L'abeille noire *Apis mellifera mellifera* est la seule race d'abeilles suisse



considérée comme indigène. En 2022, l'OFAG a soutenu financièrement les trois projets décrits ci-dessous.

Optimisation à long terme de la gestion de la population suisse de l'abeille noire (2021-2024)

Afin d'assurer la conservation de l'abeille noire en Suisse, ce projet soutenu par l'OFAG a été lancé en 2021. Au cours des quatre années du projet, l'insémination artificielle doit être intégrée dans l'élevage de conservation. Dans le détail, il est prévu de lutter contre l'hybridation qui menace la population suisse d'abeilles noires en raison du comportement d'accouplement multiple des reines et de la densité élevée d'abeilles. Un accouplement ciblé doit permettre d'exclure le facteur d'incertitude lié à la voie mâle. Un autre objectif est d'améliorer et de simplifier la planification de l'élevage.

Au cours de l'année écoulée, l'accent a été mis sur les actions d'insémination. Des difficultés de collaboration sont néanmoins apparues dans certains sous-projets. Cela a eu pour conséquence qu'en plus du changement de direction du projet, la fonction de collaborateur scientifique a dû être repourvue, ce qui a entraîné des reports et des retards dans certains domaines.

Entretien et préservation de l'abeille noire menacée en Suisse dans deux conservatoires (2021-2023)

Dans les deux conservatoires de Glaris et de Melchtal, le maintien de la diversité génétique de l'abeille noire est visé par la multiplication ciblée de reines et de colonies, avec le soutien de l'OFAG. Au cours de l'année écoulée, les apiculteurs du canton de Glaris ont pu soutenir financièrement la création de 105 jeunes colonies avec couvain ou essaims artificiels. Lorsqu'une colonie montre des signes d'hybridation, la reine est remplacée. Cela s'est produit pour 25 colonies dans les deux conservatoires en 2022.

Une collaboration avec une station de fécondation de mellifera.ch, située en dehors du conservatoire, a été mise en place pour protéger le pool génétique des colonies d'abeilles

du Melchtal. Des reines du Melchtal sont mises à disposition de la station de fécondation pour les colonies à mâles. Ainsi, mellifera.ch peut atteindre deux objectifs: d'une part, un accouplement diversifié des reines apportées à la station de Ramseli et, d'autre part, la délocalisation permettrait de compenser d'éventuelles pertes de colonies dans le Melchthal si celles-ci devaient se produire.

Dynamique de la réinvasion du Varroa: pour une meilleure sélection des caractères de résistance (2021-2023)

Dans ce projet, l'influence d'une éventuelle réinvasion de varroas dans les colonies d'*Apis mellifera mellifera* est mesurée. La littérature indique que d'éventuelles transmissions d'acariens pourraient fausser les valeurs d'élevage des colonies testées. Actuellement, la sélection se base sur l'hypothèse que toutes les colonies d'un même site sont exposées à des influences environnementales identiques. Les éventuels effets environnementaux individuels, comme la réinvasion, ne peuvent alors pas être distingués des effets génétiques des colonies. Il en résulte que les valeurs d'héritabilité sont faibles et que la sélection pour la résistance devient difficile. L'objectif du projet, qui a débuté en 2021 et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2023, est d'estimer l'influence de la réinvasion sur l'infestation varroa des colonies expérimentales à l'aide de trois régions expérimentales présentant différentes densités d'abeilles (faible, moyenne et élevée).

En 2022, le même nombre de colonies d'abeilles des ruchers environnants a pu être inclus dans l'essai que l'année précédente. Des échantillons d'abeilles ont été prélevés sur ces colonies au printemps et en été, comme en 2021, afin d'estimer l'infestation varroa.

L'infestation des colonies d'abeilles des ruchers expérimentaux était très similaire à l'infestation mesurée en 2021. En particulier, l'infestation des colonies, mesurée à la mi-juillet par des prélèvements d'abeilles, n'a pas montré de différences significatives entre les ruchers. En général, le traitement des colonies d'abeilles pour surveiller la réinvasion a été très efficace. Il est donc probable que l'écrasante majorité des varroas collectés sur les langes de ces ruches soit due à une réinvasion. Le projet s'achève fin 2023.

L'objectif de la dernière année du projet est d'obtenir un nouveau jeu de données de bonne qualité. En lien avec la fin du projet, une évaluation complète des résultats collectés et leur publication auront lieu à l'automne 2023. Les résultats seront présentés aux apiculteurs participants et aux personnes intéressées à l'occasion d'une réunion de présentation.

Avenir de l'élevage

Actuellement, la commission d'élevage et les organisations de races ainsi que d'autres acteurs se penchent fortement sur les questions suivantes :

 Mise en œuvre de « GENMON » pour les abeilles à partir de 2024 : l'évaluation de la menace pesant sur l'abeille noire en Suisse, nécessaire pour le versement de primes de maintien, a été effectuée en 2022 au moyen de la base de calcul GENMON (système de monitoring des ressources zoogénétiques en Suisse). L'évaluation conclut à un niveau de menace « critique ». Les détails d'une éventuelle prime de conservation, telle que proposée par la motion Rieder, seront clarifiés ou définis dans le cadre de la consultation sur l'ordonnance sur l'élevage 2023.

- Clarification des exigences et de la faisabilité d'un éventuel herd-book suisse. Malheureusement, aucun progrès significatif n'a pu être réalisé dans ce domaine au cours de l'année écoulée.
- Assurer les puretés de fécondation souhaitées dans les stations de fécondation (assurance qualité). Cette exigence sera reprise lors de la préparation de la consultation sur l'ordonnance sur l'élevage 2026.
- Les changements attendus par les deux adaptations à venir de l'ordonnance sur l'élevage vont également entraîner des adaptations fondamentales au sein du monde de l'élevage. Les premières ont déjà été abordées avec les organisations de races et l'OFAG.

Il est très important d'intégrer à l'apiculture les connaissances acquises par la recherche. On s'assure ainsi de disposer des outils nécessaires et de moyens à la pointe de la connaissance pour mener à bien les efforts de sélection chez les abeilles. Ce n'est qu'ainsi que les progrès génétiques peuvent être atteints, documentés et comparés.

Rapport d'activité complet (y compris toutes les valeurs d'élevage)

www.abeilles.ch > L'apiculture > Elevage > Rapports d'activité du service spécialisé dédié à l'élevage



La tenue du registre pour médicaments vétérinaires dans l'apiculture

Robert Lerch, apiservice/Service sanitaire apicole (SSA) / (robert.lerch@apiservice.ch)
Marion Mehmann, Office fédéral de la sécurité alimentaire
et des affaires vétérinaires (OSAV) / (marion.mehmann@blv.admin.ch)

Les médicaments vétérinaires, leur utilisation, leur stockage et leur élimination sont réglés par la loi. Dans le cadre des contrôles de la production primaire, l'utilisation et l'inventaire sont vérifiés. Les apicultrices et apiculteurs sont responsables de la documentation.

Les médicaments vétérinaires sont soumis à une procédure d'homologation complexe. Cela permet de garantir qu'ils répondent à tout moment aux exigences élevées en matière de sécurité et d'efficacité.

En particulier, en ce qui concerne les produits autorisés pour la lutte contre le varroa, ils ne sont généralement pas utilisés directement, mais à l'aide de diffuseurs ou d'autres appareils